



Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Montanaire
Jeudi 18 juin 2026 à 19h00
Au battoir de Chapelle-sur-Moudon

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 25.03.2026 à Neyruz-sur-Moudon
3. Communications du Bureau
4. Préavis N° 2026-04 – Comptes 2025 & Rapport de gestion 2025
5. Préavis N° 2026-05 – Demande de crédit pour la rénovation du collège de Martherenges
6. Préavis N° 2026-06 – Amélioration de la cour et place de jeu de l'école de St-Cierges
7. Préavis N° 2026-07 – Demande de crédit pour les travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux claires à La Combe – Chapelle-sur-Moudon
8. Préavis N° 2026-08 – Modification des statuts de l'Association intercommunale du SDIS Haute-Broye
9. Préavis N° 2026-09 – Demande de crédit supplémentaire au préavis 2/2023, pour les travaux de rénovation de la grande salle de Thierrens
10. Rapports des délégués aux diverses Associations
11. Communications de la Municipalité
12. Divers

Monsieur le Président, Frédéric Perrin, remercie les membres de l'assemblée d'avoir répondu présent et souhaite la bienvenue à chacun ainsi qu'à la presse et au public et déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Pour rappel, les séances sont enregistrées et l'enregistrement sera supprimé après acceptation du PV par l'assemblée. Il précise que, de la même manière que dans le Règlement du CC, art. 1a, toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession nommée durant cette séance s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Au nom du bureau et afin de faciliter le travail des scrutateurs et de la secrétaire, Monsieur le Président rappelle les points suivants :

- Concernant les votes à main levée, chaque membre est appelé à lever la main (acceptation, avis contraire, abstention). Les scrutateurs indiquent quand l'assemblée peut baisser la main, établissent le résultat et le communiquent à haute voix.
- Concernant la prise de parole, chaque conseiller est invité à se lever et à se présenter à chaque fois que la parole lui est donnée.

L'ordre du jour de la séance a été envoyé avec la convocation. L'assermentation d'une nouvelle conseillère devant être rajoutée à l'ordre de jour, celui-ci est modifié de la manière suivante :

1. Appel
2. **Assermentation**
3. Approbation du PV de la séance du 25.03.2026 à Neyruz-sur-Moudon
4. Communications du Bureau
5. Préavis N° 2026-04 – Comptes 2025 & Rapport de gestion 2025
6. Préavis N° 2026-05 – Demande de crédit pour la rénovation du collège de Martherenges
7. Préavis N° 2026-06 – Amélioration de la cour et place de jeu de l'école de St-Cierges
8. Préavis N° 2026-07 – Demande de crédit pour les travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux claires à La Combe – Chapelle-sur-Moudon



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

9. Préavis N° 2026-08 – Modification des statuts de l'Association intercommunale du SDIS Haute-Broye
10. Préavis N° 2026-09 – Demande de crédit supplémentaire au préavis 2/2023, pour les travaux de rénovation de la grande salle de Thierrens
11. Rapports des délégués aux diverses Associations
12. Communications de la Municipalité
13. Divers

Aucune remarque n'est soulevée, l'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

1. Appel

Présents : 49 Conseillers

Excusés : 10 : Mmes Joëlle Martin, Line Rochat, MM. Pierre-Olivier Baptiste, Thomas Bolzli, Arthur Bovey, Marin Freymond, Remo Habegger, Lionel Jotterand, Abram Pointet, Steve Pradervand

Absent : 1 : M. Michel Gosteli

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Assermentation

Mme Anne-Sophie Leuenberger, membre suppléante suite au renoncement de Mme Céline Pidoux, est appelée devant l'assemblée. Monsieur le Président prononce le texte d'assermentation et l'assermentée prête serment.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25.03.2026 à Neyruz-sur-Moudon

M. Jean-Luc Jaton apporte un complément d'information par rapport à l'amendement accepté pour le préavis 2026-01 - Remplacement de l'éclairage des trois terrains de football et mise à jour de la convention entre le FCT et la Commune et précise que la volonté de la commission de gestion et des finances était de ne pas mentionner cette conclusion, n'étant pas du ressort du Conseil. Les conclusions modifiées sont les suivantes :

- ✎ d'accepter l'amendement qui propose de **ne pas mentionner** la nouvelle convention établie entre la commune et le FCT, **n'étant pas du ressort du Conseil communal** ;
- ✎ d'accorder un crédit de CHF 236'203.00 pour le remplacement et la mise aux normes des éclairages des terrains du Marais 1, Marais 2 et Rosaire ;
- ✎ de financer cette dépense par la trésorerie courante.

M. Jacques Dind demande s'il s'agit d'une erreur de report du texte proposé par la commission. Monsieur le Président répond par l'affirmative.

Aucune autre remarque n'est formulée, le procès-verbal de la séance du 25 mars 2026 avec les conclusions du préavis 2026-01 modifiées est donc accepté à la majorité, 3 abstentions. Monsieur le Président remercie la secrétaire, Mme Marjorie Franzini, pour sa rédaction.

4. Communications du Bureau

Monsieur le Président rappelle aux membres d'associations le délai fixé au 30 juin 2026 pour la remise des décomptes d'heures pour la période allant du 01.07.2025 au 30.06.2026.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Pour les conseillers continuant leur mandat pour la législature 2026-2031, il est rappelé les dates des prochaines rencontres avec la Municipalité et des Conseils.

Commissions – Rencontres avec la Municipalité	Séances du Conseil communal
Mardi 22 septembre 2026 Mardi 24 novembre 2026	Lundi 5 octobre 2026, 19h30 à Neyruz Mardi 8 décembre 2026, 19h30 à Neyruz

Il en profite pour remercier les conseillers qui ont siégé dans une commission le 4 juin dernier.

Concernant les prochaines votations, Monsieur le Président informe qu'elles auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 et en profite pour remercier les conseillers présents au dépouillement du 14 juin 2026. Le planning sera prochainement disponible sur le site internet.

5. Préavis N° 2026-04 – Comptes 2025 & Rapport de gestion 2025

Mme Corinne Favre présente le rapport de la commission de gestion et des finances sur les comptes 2025 et recommande à l'assemblée d'adopter les comptes 2025 tel que présenté par la Municipalité.

Mme Corinne Favre présente le rapport de la commission de gestion et des finances sur le rapport de gestion 2025 et recommande à l'assemblée d'adopter le rapport de gestion 2025 tel que présenté par la Municipalité.

La parole est donnée à la Municipalité, M. Valentin Dubach, qui remercie Mme Corinne Crisinel et son équipe de la bourse communale ainsi que la commission de gestion et des finances pour le travail et les échanges constructifs. Il ajoute que les finances communales sont globalement saines, qu'il y eu beaucoup de mouvements de fond et de nettoyages, ainsi que de rétrocessions cette année. Certains points de vigilance ont toutefois été relevés par Mme Corinne Favre et sa commission.

Ouverture de la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote du préavis N° 2026-04 :

Oui : 48

Non : 0

Abstention : 0

👉 Le préavis N° 2026-04 est approuvé à l'unanimité

Le Conseil décide :

👉 d'approuver les comptes 2025 tels que présentés :

Total des charges CHF 17'707'022.27

Total des revenus CHF 18'327'622.71

D'où un excédent de revenus de CHF 620'600.44

👉 d'approuver le rapport de gestion 2025

Monsieur le Président remercie la Municipalité et la commission pour leur présentation.

6. Préavis N° 2026-05 – Demande de crédit pour la rénovation du collège de Martherenges

M. Julien Crisinel présente le rapport de la commission ad hoc et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Emilien Piot présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

M. Vincent Fellrath demande si la salle de Martherenges est utilisée.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Mme Natalie Jaton, Municipale, répond qu'elle est louée principalement par les habitants du village pour des rencontres privées mais également par la jeunesse. Il s'agit d'une petite salle très fonctionnelle avec une cuisine aménagée ainsi que des WC. Bien que peu rentable, elle était régulièrement louée avant le mois de septembre, date à laquelle elle n'est plus utilisable.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote du préavis N° 2026-05 :

Oui : 48

Non : 0

Abstention : 0

☞ Le préavis N° 2026-05 est approuvé à l'unanimité

Le Conseil décide :

- ☞ d'accorder un crédit de CHF 495'000.00 destiné à la rénovation du collège de Martherenges ;
- ☞ de financer cette dépense par la trésorerie courante ou le recours à l'emprunt.

Monsieur le Président remercie la Municipalité et les commissions pour leur présentation.

7. Préavis N° 2026-06 – Amélioration de la cour et place de jeu de l'école de St-Cierges

M. Yannick Dizerens présente le rapport de la commission ad hoc et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Sébastien Gasser présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

M. Yannick Dizerens demande, en cas d'acceptation de ce préavis, si la Municipalité prévoit également ce type de projet à Thierrens.

M. Valentin Dubach, Municipal, répond que la cour d'école de Thierrens appartient totalement à l'ASIRE, contrairement à celle de St-Cierges. Toutefois, la discussion sera ouverte avec l'ASIRE, bien que la Municipalité soit externe à leurs décisions.

M. Yves-Alain Bigler, Municipal, ajoute qu'il sera impossible de mettre de la végétation en terre car le collège est construit sur un marais. Plusieurs aménagements, tels qu'une pergola et une haie en-dessous de l'ancien collège, ont déjà été mis en place. Plusieurs réflexions sont en cours entre le Codir et le directeur sur la gestion du préau et la possibilité de remédier aux îlots de chaleur. Toutefois, les établissements font face à une augmentation du vandalisme, arbres détruits au collège de Court-Champ, dégâts dus aux lancers de cailloux à St-Cierges et à Echallens, ce qui laisse peu de solutions.

M. Jacques Dind ajoute que la pose d'une pergola ou une toile semble plus judicieuse par rapport aux arbres qui font peu d'ombre s'ils sont mal taillés et passé un certain diamètre, cela pourrait représenter un danger en cas de chute d'une branche. Selon lui, le sujet mérite encore d'être étudié.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote du préavis N° 2026-06 :

Oui : 44

Non : 2

Abstention : 2

☞ Le préavis N° 2026-06 est approuvé à la majorité

Le Conseil décide :

- ☞ d'accorder un crédit de CHF 180'000.00 destiné à l'amélioration de la cour et place de jeu de l'école de St-Cierges ;
- ☞ de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Monsieur le Président remercie la Municipalité et les commissions pour leur présentation.



8. Préavis N° 2026-07 – Demande de crédit pour les travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux claires à La Combe – Chapelle-sur-Moudon

M. Eric Gilliard présente le rapport de la commission ad hoc et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Jean-Luc Jaton présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

La parole est donnée à la Municipalité, M. Yves-Alain Bigler, qui explique que lors de la préparation des demandes de subvention, le bureau technique a relevé une erreur de report de CHF 83'237.00. Selon instruction du Service des Communes, la Municipalité dépose donc un amendement au préavis 2026-07 qui porte le crédit à CHF 345'920.00, au lieu de CHF 262'683.00, pour les travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux claires à La Combe.

Conclusions initiales :

- d'accorder un crédit de CHF 262'683.00 pour les travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux claires à La Combe;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante

Conclusions amendées par la Municipalité:

- d'accorder un crédit de CHF 345'920.00 pour les travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux claires à La Combe ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante ou le recours à l'emprunt.

Ouverture de la discussion.

M. Valentin Pidoux relève que la taxe de toiture perçue par la commune sert à payer l'entretien des collecteurs d'eaux claires, et demande pour quelle raison ce n'est pas le cas pour celui-ci.

M. Michel Rosset, Municipal, répond que si le montant dépasse CHF 50'000.00 ce n'est plus considéré comme de l'entretien et un préavis est obligatoire. De plus, dans ce cas, il s'agit d'une construction et non d'une rénovation et ce collecteur concerne les chemins AF et est donc rattaché au secteur agricole.

M. Marc Chablaix souhaite avoir la validation de la commission de gestion et des finances sur ce dépassement notamment par rapport au plafond d'endettement.

Mme Corinne Favre répond que des subventions seront reçues sur les CHF 83'237.00. Selon le préavis initial, cette dépense était prévue par la trésorerie courante alors que maintenant il est question d'un emprunt. Toutefois, au nom de la commission de gestion et des finances, Mme Favre atteste que cette dépense supplémentaire est possible pour la Commune.

M. Jean-Luc Jaton précise que les commissions ont statué sur le chiffre initial et un financement par la trésorerie courante.

M. Michel Rosset, Municipal, réagit en mentionnant que c'est la raison de l'amendement et que la considération des commissions n'aurait certainement pas changé avec ce nouveau montant. Le montant étant erroné, le crédit initial n'est pas suffisant pour réaliser ces travaux. Il ajoute que la Municipalité a choisi de ne pas convoquer une séance du Conseil extraordinaire en mai sans avoir toutes les soumissions rentrées. Il rend attentif l'assemblée que si l'amendement n'est pas accepté, un Conseil extraordinaire devra avoir lieu avec la présentation d'un nouveau préavis. La situation est urgente car suite à de gros dégâts d'inondation, la Commune a été mise en demeure par les propriétaires.

M. Olivier Freymond demande confirmation que le montant des soumissions rentrées était correct.

M. Michel Rosset, Municipal, répond qu'il s'agit uniquement d'une erreur de report du bureau technique sous la ligne « génie civil ».

Mme Corinne Favre rappelle que le prochain préavis, concernant un crédit supplémentaire pour la grande salle de Thierrens, représente la même situation avec une dépense qui a été réalisée avant la validation du préavis, alors que dans ce cas, le préavis intervient avant la dépense. Le préavis restant identique, elle rappelle que la Commune a les moyens d'assumer cette dépense.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

M. Michel Rosset, Municipal, ajoute que la Municipalité n'aurait pas pris le risque de faire les travaux sans validation du Conseil, raison pour laquelle le préavis est présenté ce jour.

M. Nicolas Borgeaud demande si le collecteur est mis sous pression car il est sous-dimensionné en aval et si les propriétaires du dessus vont participer financièrement aux travaux.

M. Michel Rosset, Municipal, répond qu'il s'agit d'un collecteur communal et que les propriétaires ne participeront pas aux frais. Il ajoute que lors de la délivrance du permis d'utiliser en 2000, il semblerait qu'aucun contrôle n'ait été effectué. Avec la fusion, Montanaire a repris le collecteur en l'état. A ce jour, celui-ci nécessite un remplacement d'urgence suite à de grosses inondations et à l'intervention de l'ECA. Une quantité d'eau arrive par le chemin et le collecteur, trop petit et en mauvais état, ne permet pas son écoulement. De nouveaux tuyaux permettront de passer sous la route et d'atteindre directement le ruisseau se trouvant à 150 mètres en contre-bas. Les calculs hydrauliques du débit sont en ordre.

M. Pascal Crisinel demande si les soumissions rentrées étaient mises à disposition de la Municipalité et des commissions et si la réputation du bureau d'étude est bonne.

M. Michel Rosset, Municipal, répond que ce bureau a une très bonne réputation et qu'il s'agit uniquement d'une erreur de report de chiffres. Il ajoute que les soumissions n'ont pas été demandées par les commissions, qui se sont focalisées plutôt sur les chiffres et sur l'aspect technique.

Mme Corinne Pittet revient sur la remarque mentionnée dans le rapport de la commission et demande quel type de perturbation ces travaux vont engendrer pour les habitants.

M. Eric Gilliard répond que la route sera fermée durant quelques jours.

M. Michel Rosset, Municipal, ajoute que les bus seront détournés par Chapelle et en dehors des vacances, les transports scolaires auraient été impactés.

Mme Laurence Cuany Rieder revient sur le choix de refuser la subvention de 27% à cause de l'urgence des travaux et demande quel aurait été le délai pour obtenir cette subvention.

M. Michel Rosset, Municipal, répond que l'octroi des subsides des AF fédérales peut prendre jusqu'à 2 ans et que le risque d'une nouvelle inondation était trop élevé par rapport à la perte d'une subvention d'environ CHF 8'000.00.

M. Samuel Aubert demande s'il s'agit d'un bureau privé ou communal.

M. Michel Rosset, Municipal, répond qu'il s'agit d'un bureau privé.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote de l'amendement du préavis N° 2026-07 déposé par la Municipalité qui corrige le montant du crédit ainsi que le type de financement :

Oui : 43

Non : 2

Abstention : 3

☞ La proposition d'amendement pour le préavis N° 2026-07 est approuvée à la majorité

Le Président procède au vote du préavis N° 2026-07 amendé :

Oui : 47

Non : 0

Abstention : 1

☞ Le préavis N° 2026-07 amendé est approuvé à la majorité

Le Conseil décide :

- ☞ d'accorder un crédit de CHF 345'920.00 pour les travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux claires à La Combe ;
- ☞ de financer cette dépense par la trésorerie courante ou le recours à l'emprunt.

Monsieur le Président remercie la Municipalité et les commissions pour leur présentation.



9. Préavis N° 2026-08 – Modification des statuts de l'Association intercommunale du SDIS Haute-Broye

M. Kevin Forestier présente le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet et recommande à l'assemblée de refuser le préavis tel que présenté par la Municipalité.

La parole est donnée à la Municipalité, Mme Cécile Crisinel Favre, qui approuve les conclusions de la commission. Elle précise que la modification des statuts d'une association intercommunale ne permet pas à la Municipalité de modifier le préavis avant de le transmettre pour vote au Conseil. Selon l'article 113 de la LC, une commission consultative doit être nommée au sein de chaque législatif qui se prononce sur l'avant-projet du texte avant que chaque Municipalité transmette sa position. Lors de divergences, la loi prévoit des phases de concertation pour les traiter. Toutefois, dans le cadre de ce projet, ces phases n'ont pas été organisées. Selon la Municipalité, ce projet de modification des statuts n'est pas assez abouti et comporte encore des imperfections et des erreurs. La Municipalité n'est pas opposée à l'achat de la caserne mais à ce jour, plusieurs questions restent sans réponse par rapport au mode de financement qui ne semble pas adéquat.

Ouverture de la discussion.

M. Vincent Fellrath demande si l'unanimité des communes membres est nécessaire pour l'acceptation du projet.

Mme Cécile Crisinel Favre, Syndique, répond par l'affirmative et ajoute que le Conseil d'Ogens a déjà refusé le projet pour diverses raisons.

M. Pascal Crisinel tient à remercier la commission pour le travail effectué et relève que le fait que la Municipalité ne soutienne pas les conclusions de son propre préavis est perturbant.

Mme Cécile Crisinel Favre, Syndique, répond que ce n'est pas directement leur préavis mais que c'est la loi qui prévoit que ce soit la Municipalité qui le présente.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote du préavis N° 2026-08 :

Oui : 0
Non : 44
Abstention : 4

👉 Le préavis N° 2026-08 est refusé à la majorité

Le Conseil décide :

👉 de refuser le préavis N° 2026-08 : Modification des statuts de l'Association intercommunale du SDIS Haute-Broye ;

Monsieur le Président remercie la Municipalité et la commission pour leur présentation.

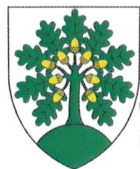
10. Préavis N° 2026-09 – Demande de crédit supplémentaire au préavis 2/2023, pour les travaux de rénovation de la grande salle de Thierrens

M. Jean-Luc Jatton présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

M. Jacques Dind relève que pour chaque devis, 10% d'imprévus sont ajoutés et demande confirmation que dans ce cas il s'agit bien de 20% d'augmentation.

M. Marc Bourlard, Municipal, répond par l'affirmative.



Commune de Montanaire

BUREAU DU CONSEIL

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote du préavis N° 2026-09 :

Oui : 42

Non : 0

Abstention : 6

👉 Le préavis N° 2026-09 est approuvé à la majorité

Le Conseil décide :

- 👉 de prendre acte de l'achèvement définitif des travaux mentionnés dans le préavis 2/2023 ;
- 👉 d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 161'819.64 au préavis 2/2023 afin de couvrir les coûts supplémentaires engendrés par la rénovation de la grande salle de Thierrens ;
- 👉 d'approuver le financement de cette demande de crédit supplémentaire, à hauteur de CHF 161'819.64, par les liquidités courantes ;
- 👉 de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de ce dossier.

Monsieur le Président remercie la Municipalité et la commission pour leur présentation.

11. Rapports des délégués aux diverses Associations

La parole est donnée à Mme Elke Hofstaetter Pasche afin qu'elle présente le rapport de l'ACISO (Association du centre intercommunal de santé l'Oasis). Monsieur le Président la remercie pour la lecture de son rapport.

La parole est donnée à M. Olivier Junod afin qu'il présente le rapport de l'ASIRE (Association scolaire intercommunale de la Région d'Echallens). Monsieur le Président le remercie pour la lecture de son rapport.

La parole est donnée à M. Dick-André Freymond afin qu'il présente le rapport du CNOV (Association intercommunale pour l'épuration des eaux de Corrençon, Neyruz-sur-Moudon, Oulens-sous-Echallens, Villars-le-Comte). Monsieur le Président le remercie pour la lecture de son rapport.

12. Communications de la Municipalité

Informations communiquées par M. Michel Rosset, Municipal :

AIDEV : environ 240 conventions ont été envoyées dernièrement aux propriétaires de terrains et de forêts impactés par le projet de l'AIDEV. Une séance d'information devait avoir lieu avant l'envoi de ces conventions mais se tiendra finalement le jeudi 3 septembre 2026 à 20h00 à la grande salle de Thierrens. A ce jour, environ 60 conventions ont déjà été retournées et pour les autres, des questions pourront être posées lors de la séance d'information. Concernant l'avancement du projet, il manque encore la validation du service des forêts pour obtenir le feu vert de l'OFCO pour la mise à l'enquête.

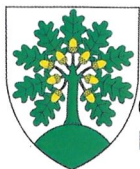
Informations communiquées par M. Marc Bourlard, Municipal :

Buvette d'alpage : les travaux de la buvette de Denezzy devront être terminés pour le 1^{er} août prochain mais celle-ci ne sera pas encore ouverte. Les festivités du 1^{er} août auront lieu uniquement au hangar du comptoir et les feux d'artifice se feront sur le chemin menant à l'alpage.

M. Michel Rosset lit un discours pour M. Pascal Arbenz qui quitte la Municipalité après de nombreuses années au Conseil de St-Cierges puis au Conseil de Montanaire et enfin depuis 2019 au sein de la Municipalité. Il est remercié pour son travail et son engagement.

Mme Cécile Crisinel Favre lit un discours pour Mme Nathalie Jatton qui quitte la Municipalité après 15 années à l'exécutif de Chapelle puis de Montanaire. Elle est remerciée pour son travail et son engagement.

M. Valentin Dubach lit un discours pour le départ de M. Yves-Alain Bigler qui a débuté comme Municipal à Martherenges en 1993 et qui termine après 41 ans d'engagement public. Il est remercié pour son travail et son engagement.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

13. Divers

La parole est donnée à M. Emilien Piot qui tient à remercier, au nom de la commission de gestion et des finances, Mme Corinne Favre qui termine son mandat après de nombreuses années au Conseil communal de Thierrens puis de Montanaire. Elle est remerciée, ainsi que Mme Christine Dubrit qui termine également son mandat, pour le travail et l'engagement durant toutes ces années.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie les membres de l'assemblée pour leur implication et le travail effectué durant ces 5 années de législature. Il clôt la séance à 21h00. Il souhaite une bonne continuation aux conseillers qui terminent et donne rendez-vous aux autres le **lundi 5 octobre 2026 à 19h30 à Neyruz-sur-Moudon** pour la prochaine séance du Conseil.

Thierrens, le 18 juin 2026

Pour le Conseil communal

Le Président

Frédéric Perrin



La Secrétaire

Marjorie Franzini